

Trophée Tourisme Endurance



31 mars / 1^{er} et 2 avril 2023



Décharge de responsabilité

Je soussigné déclare dégager de toutes responsabilités le Trophée Tourisme Endurance et l'ASA du Vigeant en cas d'accident survenant au cours du roulage que j'effectue ce jour sur le Circuit du Val de Vienne.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter toutes les prescriptions. En particulier, je m'engage à prendre en charge le jour même les frais de réparation des équipements du circuit qui auraient été détériorés par mon véhicule lors d'une sortie de piste selon la tarification suivante :

- Rail de sécurité et glissières de sécurité de 4 mètres : 272€ HT l'unité
- Pile de pneumatiques de protection : 253€ HT l'unité
- Poteaux de rails : 115€ HT l'unité
- Bande transporteuse caoutchouc de protection (5 mètres) : 678,50€ HT la bande
- Percussion d'un extincteur : 96€ HT l'unité
- Percussion d'un extincteur de 50 kg : 275€ HT
- Consommation d'absorbant : 34,50€ HT le sac
- Abandon de pneu (à l'unité) : 34,50€ HT
- Intervention et nettoyage avec la tonne à eau : 3500€ HT

Pour toutes dégradations de portes de stands, de prises électriques, de bornes paddock, de grillages, de sanitaires, du matériel ou des locaux loués, une facture sera établie à l'organisateur et immédiatement refacturée au responsable de l'incident (ou à son Team le cas échéant).

Fait à Le Vigeant, le : _____

Signature :

Précédée de : Lu et approuvé